

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DJS 348** Subvention (20.000 euros) et convention avec la Ligue Paris Ile de France Ouest de Handball.

**M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'une convention avec la Ligue de Paris Ile de France Ouest de Handball pour l'attribution d'une subvention ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Ligue de Paris Ile de France Ouest de Handball, 13, allée Jacques Brel Malakoff (92) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à la Ligue de Paris Ile de France Ouest de Handball (N°D03343/2011\_05365) pour l'organisation du 9 e Tournoi International de Paris Ile de France Féminin (TIPIFF) les 26 et 27 novembre 2011 au Stade Pierre de Coubertin (16 e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.